

Bourgogne-Franche-Comté, Yonne
Vincelles
bief 73 du versant Seine

site de l'écluse 73, dite de Vincelles (canal du Nivernais)

Références du dossier

Numéro de dossier : IA89001967
Date de l'enquête initiale : 2011
Date(s) de rédaction : 2012
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale canaux de Bourgogne
Degré d'étude : étudié

Désignation

Dénomination : site d'écluse
Parties constituantes non étudiées : écluse, maison, puits

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : isolé
Réseau hydrographique : l' canal du Nivernais ; Yonne
Références cadastrales :

Historique

Les travaux à exécuter pour la construction de l'écluse et de la maison éclusière de Vincelles sont adjugés en 1832. La maison devait être édifiée en même temps que celles des écluses de Vincelottes et de Rivotte. Un rapport de l'ingénieur en chef du canal, daté du 9 février 1832, précise qu'il faudrait que ces maisons soient construites "avant les écluses, cela serait avantageux parce qu'elles serviraient de magasin ou de lieu de refuge pour les ouvriers quand le temps serait mauvais" (Archives nationales, F14 6990).

Période(s) principale(s) : 19e siècle

Description

Le sas d'écluse est construit en moellon. La maison éclusière est située sur la rive gauche. Elle est construite en moellon enduit et couverte de tuile plate. Extension arrière. Puits avec poulie métallique à droite.

Éléments descriptifs

Typologies et état de conservation

Typologies : Maison de type Poirée. Maison de plan rectangulaire et couverte d'une toiture à longs pans. Elle se compose d'une cave, d'un rez-de-chaussée et d'un étage en surcroît. Elle a la particularité de présenter son mur pignon côté sas, avec la porte d'entrée surmontée d'une fenêtre en plein-cintre. Des petites fenêtres rectangulaires sont ménagées dans les murs gouttereaux. Voir le dossier de synthèse sur les maisons du canal du Nivernais (IA89002009).

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété publique

Références documentaires

Documents figurés

- **Maisons éclusières de Vincelottes, Vincelles et Rivotte. Évaluation, plan et coupe. Dessin ; 50 x 34 cm ; février 1832. VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Corbigny.**
Maisons éclusières de Vincelottes, Vincelles et Rivotte. Évaluation, plan et coupe. Dessin ; 50 x 34 cm ; février 1832. VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Corbigny.
VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Corbigny

Illustrations



"Maisons éclusières de Vincelottes, Vincelles et Rivotte". Elévation, plan et coupe. (VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Corbigny)
Phot. Thierry Kuntz
IVR26_20138900106NUC4A

Dossiers liés

Oeuvre(s) partie(s) constituante(s) étudiée(s) : pont sur l'écluse 73, dite de Vincelles (canal du Nivernais) (IA89001968)
Bourgogne-Franche-Comté, Yonne, Vincelles, bief 73 du versant Seine

Dossiers de synthèse :

présentation du canal du Nivernais (canal du Nivernais) (IA89001997)

synthèse sur les sites d'écluse du canal du Nivernais (canal du Nivernais) (IA89002008)

Oeuvre(s) contenue(s) :

Auteur(s) du dossier : Cécile Lestienne, Virginie Malherbe, Aurélie Lallement

Copyright(s) : (c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine



"Maisons éclusières de Vincelottes, Vincelles et Rivotte". Elévation, plan et coupe. (VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Corbigny)

Référence du document reproduit :

- **Maisons éclusières de Vincelottes, Vincelles et Rivotte. Évaluation, plan et coupe. Dessin ; 50 x 34 cm ; février 1832. VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Corbigny.**
Maisons éclusières de Vincelottes, Vincelles et Rivotte. Évaluation, plan et coupe. Dessin ; 50 x 34 cm ; février 1832. VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Corbigny.
VNF-direction territoriale Centre-Bourgogne ; subdivision de Corbigny

IVR26_20138900106NUC4A

Auteur de l'illustration : Thierry Kuntz

Date de prise de vue : 2013

(c) Région Bourgogne-Franche-Comté, Inventaire du patrimoine
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation